

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/07/2021**

1. PRESENTATION NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

A l'ouverture de la séance, le Maire présente au conseil, monsieur Maxime DARCOU nouvellement recruté au service technique pour remplacer Stéphane DEPRES

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Déclaration d'intention d'aliéner – Décisions de ne pas préempter

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur	Montant
ZH 477	Maison	6 rue de la Malacote	M.& Mme ONCU Halil	M.& Mme GEOUI Joseph 74 Ville-la-Grand	210 000 €
ZH 79 ZH 115	Terrain	En Magnin En la lechere	Consorts SERDET	LAOUSSE Franck	6 614,80 €
G 47 G 48	Terrain	Le Faubourg	M. AIROLDI Xavier	YASAR Ugur	5 000,00 €

- L'immeuble et le matériel de la boutique « la petite réserve » étant propriété de la commune, décision a été prise de faire des travaux nécessaires de modification du groupe froid et remplacement vitrine réfrigérée.
- Concernant la modification du mode de chauffage salle des artisans rue de la Chapelle, décision de demander une subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation de solidarités aux territoires.
- Demande de subvention par l'association les « Shérifs de l'espoir » pour leur participation au 4L TROPHY – Décision d'accorder une subvention pour un montant de 200 €uros comme attribuée aux participants des années précédentes.

3. ADMINISTRATION GENERALE

Avenant à la convention bail établi avec Connectic 39 pour transfert à la société Altitude Fibre 39

Le département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura via la société Connectic 39.

Dans le cadre de sa mission, Connectic 39 avait conclu avec la commune une convention bail pour l'installation d'une armoire de dégroupage sur le terrain cadastré section ZK n°44.

En date du 10 mai 2021, le département du Jura a confié à la société Altitude Fibre 39 la prise en charge des ouvrages.

Ainsi, le conseil municipal, à la demande du Département, décide de modifier par avenant le bénéficiaire de la convention de bail en la cédant à Altitude Fibre 39, pour la parcelle cadastrée section ZK n° 44.

Retrait délibération

Suite à la demande de la Préfecture, le conseil municipal décide de retirer sa délibération du 14 avril 2021 sollicitant une participation financière au Syndicat à la carte du Canton d'ARINTHOD pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie rue Jean Breuil, qui n'est autorisé que dans le cas d'EPCI à fiscalité propre.

Motion de la fédération nationale des communes forestières

Le prochain contrat du gouvernement avec l'ONF pour la période 2021-2025 prévoit :

- Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024 et 2025.
Une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.
- L'adaptation des moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 équivalent temps plein par an

Ainsi le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, exige :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

et demande :

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur communal

Suite au report du recensement de la population en 2022, prévu initialement en 2021, il est nécessaire de redésigner un coordonnateur communal.

Ainsi, le conseil municipal décide de nommer pour occuper cette fonction, Madame Aurélia LE BEC, adjoint administratif à la commune d'ARINTHOD.

Destination de la salle de convivialité place des remparts

Les 7 logements seniors de la Maison pour Tous et la salle de convivialité communale, place des remparts seront réceptionnés le 26 juillet prochain.

Les logements seront mis en location par la Maison pour Tous à compter de septembre.

Concernant la salle communale, le conseil municipal décide de constituer un groupe de travail afin de définir précisément sa destination pour un fonctionnement optimal et adapté avec des logements seniors et d'établir le règlement de mise à disposition correspondant .

4. FONCIER BATI ET NON BATI

Bail à Mme Aurélie TISSOT

Pour l'installation de son activité de massage bien-être, le conseil municipal décide de louer à Mme Aurélie TISSOT une salle de l'ancien Presbytère ; de lui établir un bail précaire d'une année à compter du 21/07/2021 et de fixer le montant du loyer à 100 € charges comprises les 3 premiers mois pour lancer son activité et à 200 € pour les mois suivants.

Acquisition de terrains à MATHON Gérard au lieu-dit « En Brenay » et « Au Montieux »

Suite à l'estimation de l'agent ONF, le conseil municipal décide d'acquérir à Monsieur Gérard MATHON, les parcelles H 89 « En Brenay » d'une surface de 4 850 m² et ZK 86 « Au Montieux » d'une surface de 15 460 m² et ce pour un montant de 1 500 €uros pour l'ensemble des deux parcelles.

Acquisition de jardins à la Combe

Afin de procéder à la réfection des murs longeant la P'tite boucle, le conseil municipal décide d'acquérir les jardins appartenant à : Monsieur MERCIER cadastré section G n°258 de 160 m² pour un montant de 1 300 €uros et à M. et Mme MAIRE cadastré section G n° 257 de 170 m² pour un montant de 1 400 €.

Concernant le jardin appartenant à monsieur GORMEZ, cadastré section G n° 256, la commune est en attente de la décision du propriétaire.

Acquisition terrain aux conjoints SERDET

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section G n° 364 rue de la Prélette aux conjoints SERDET pour un montant de 500 €uros qui est en bordure de voirie.

5. FINANCES

Demande de subventions pour projet de défense extérieure contre l'incendie en zone artisanale

Pour le financement des travaux de défense extérieure contre l'incendie consistant en l'installation, en zone artisanale de Chacour, de deux réserves enterrées de 120 m², le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès du conseil départemental au titre de la dotation de solidarité aux territoires

Demande de subventions pour projet de sauvegarde des jardins de la Combe

Suite au projet d'aménagement des jardins abandonnés ou peu entretenus longeant le parcours de la « P'tite boucle », le conseil municipal décide, pour le financement des travaux, de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation de solidarités aux territoires.

6. TRAVAUX

Projet de réhabilitation des vestiaires de foot suite à une demande de l'association

La fusion des clubs de football d'ARINTHOD et de Saint-Julien, donnera lieu à la création d'une équipe féminine dès le mois de septembre pour laquelle des vestiaires supplémentaires sont nécessaires.

Ainsi et compte tenu de la vétusté des vestiaires actuels, le conseil municipal décide d'étudier un projet de création ou de réhabilitation avec un maître d'œuvre.

Programmation travaux d'effacement et de renforcement des réseaux électriques

Après concertation avec le service électricité du Sidec, et dans la poursuite des travaux d'effacement et de renforcement sur la commune, le conseil municipal retient la programmation de travaux suivante :

- 2022 : Effacement restant rue de la Combe
Etude d'un renforcement de fils nus rue Fontaine du Frêne
- 2023 : Etude d'un renforcement fils nus au Sauvieux
- 2024 : Effacement rue Jean de Chalon
- 2026 : Effacement ligne 20 000 Volts et réseau basse tension torsadé du Sauvieux à la rue de la Prélette.

Il restera à prévoir des travaux dans les hameaux de la commune.

Planning de déploiement du schéma communal de DECI

Dans le cadre de la préparation du schéma communal de Défense extérieure contre l'Incendie, le conseil municipal planifie les travaux suivants :

PROJETS	ACTION CORRECTIVE	Coût HT estimatif	Planification De réalisation
ZA LA FORET : Couverture insuffisante	Implantation de deux réserves artificielles enterrées de 120 m ³ + aires d'aspiration	80 000 €	2022
Vy du Moulin Livet : couverture des structures bâtementaires (habitat et agricole)	Implantation d'une réserve artificielle 120 m ³	15 000 €	2022
Poteau incendie dans enceinte du collège à déplacer	Déport sur la rue du collège	5 000 €	2023
Route de Négliat : absence de couverture habitation et élevage équestre	Implantation réserve artificielle enterrée 120 m ³ + aire d'aspiration	28 000 €	2023
Rue du Pommerat : Couverture insuffisante exploitation agricole	Implantation poteau incendie raccordé sur nouvelle conduite AEP	20 000 €	2023
Moulin d'Arinthod : couverture des structures bâtementaires (habitats et agricoles)	Implantation réserve artificielle enterrée 120 m ³ + aire d'aspiration	30 000 €	2024
Fermes de Saint-Colomb : Absence de couverture	Implantation réserve artificielle 120 m ³ + aire d'aspiration	20 000 €	2026
Ferme de Chartres et Grange de Chartru : Absence de couverture	Implantation réserve artificielle 120 m ³ + aire d'aspiration et poteau déporté	27 000 €	2026
Sur Grésillot : Couverture des structures bâtementaires (habitat et	Implantation d'un poteau incendie suite au	12 000 €	2027

agricole)	renforcement du réseau AEP		
ZA LA FORET : Couverture insuffisante	Implantation de deux réserves artificielles enterrées de 120 m3 + aires d'aspiration	85 000 €	2028

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Visite du Préfet le 30 juillet après-midi

-Fleurissement : Visite commission régionale le 29 juillet
 Visite commission départementale entre le 3 et le 10 Août

-Opération brioches : recherche de bénévoles pour la vente sur le Moulin et à Négla

-Organisation de la braderie du 15 août : Le club de football souhaite organiser cette manifestation attente des directives sanitaires du gouvernement